

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



GRANDES CULTURES - FOURRAGE n° 3 – 31 juillet 2021



## SOMMAIRE

**A RETENIR  
SUIVI MAIS  
SUIVI LUZERNE**

**ANIMATEUR FILIERE :  
GRPF**

**Rédacteurs :**  
Yvan MAINER DIESTE  
Guillaume SCARTABELLI



**Structures partenaires :**  
CA2B,

**Directeur de publication :**  
Jean François SAMMARCELLI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
Route du Stade  
20215 VESCOVATO  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

## A retenir

### Maïs :

**Situation des semis :** les semis précoces sont au stade 50% humid gr et la parcelle la plus tardive du réseau est au stade de floraison mâle.

**Sésamies :** 19 papillons capturés sur les parcelles du réseau.

**Pyrales :** 20 papillons capturés sur les parcelles du réseau.

**Héliothis :** 17 papillons capturés sur les parcelles du réseau.

**Adventices :** présence de datura, chénopode blanc, carex, sétaire glauque, sorgho d'Alep, pourpier maraicher, chardon, chiendent, amarante, glouteron, panic ...

### Luzerne :

Les parcelles sont en pleine production avec des coupes régulières (environ 1 par mois)

**LEV :** Bien que toutes les plantes présentent des symptômes du virus, l'intensité de celui-ci n'influence pas la récolte.

**Pseudopeziza et Pepper spot:** Les maladies sont présentes et bien visibles : feuilles touchées dans la partie inférieure des plantes et apparition de taches dans la partie supérieure. Cependant l'attaque reste faible.

## Maïs

---

Pour la période du 1er juillet au 31 juillet, 4 parcelles de maïs ont été observées dans le cadre du réseau BSV Région Corse.

- **Stade phénologique**

Les semis les plus précoces du réseau sont au stade de 50% humid gr, c'est-à-dire que le grain est à au moins 50% d'humidité ; et la parcelle la plus tardive est au stade floraison mâle.

- **Pyrale du maïs - *Ostrinia nubilalis***

**Biologie** : Cf. BSV 1 (mai 2021)

**Observation** : Des symptômes caractéristiques ont été observés dans toutes les parcelles observées. Le piégeage a permis de capturer que **20 papillons**, nous analyserons en fin de saison les données pour définir un pic de vol. D'après nos observations, les dégâts ne sont pas conséquents sur la culture.

**Évaluation du risque** : La mauvaise gestion des résidus de culture l'année N-1, combinés aux fortes températures durant la nymphose, un hiver sec et l'absence de températures négatives du sol sont des conditions favorables au développement des pyrales.

La pyrale est susceptible de provoquer des dégâts directs comme des baisses de rendement (baisse du Poids de Mille Grains, casse des tiges, casse des pédoncules, etc.). Lorsque la seconde génération de pyrale se développe sur les épis, elle peut créer des portes d'entrée au Fusarium de la section liseola, responsable de la production des fumonisines. Les conséquences en termes de qualité sanitaire peuvent être importantes.

A ce jour pas assez de capture pour définir un pic de vol. Les dégâts restent relativement faibles dans les parcelles du réseau. Il est nécessaire de rester vigilant jusqu'à la récolte.

**Gestion du risque** :

- **Solutions préventives** : le broyage fin des cannes de maïs, que l'on soit en monoculture de maïs ou en maïs assolé, va diminuer la population de larves sésamie présente à l'automne de l'ordre de 70 à 80%. Les larves de sésamie sont très sensibles au froid, les températures négatives au sol tuent les larves. Les pluies et températures douces entraînent de façon significative des développements de pathogènes sur les larves diapausantes. Les mesures prophylactiques (ex : favoriser la rotation des cultures, réaliser un travail du sol et un broyage fin des résidus, drainer les parcelles à risque, favoriser la présence d'auxiliaires en installant des haies, des nichoirs, etc.) réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle. Dans la mesure du possible, la lutte doit être collective. Favoriser la préservation des auxiliaires : **Tachinaire** et **Trichogrammes**. Les trichogrammes sont des hyménoptères parasitoïdes d'œufs de papillons. L'espèce commercialisée pour la lutte biologique contre la pyrale du maïs est *Trichogramma maidis* ou *brassicae*. Certains diptères comme la tachnaire peuvent parasiter les chenilles de pyrale. Des champignons du genre *Beauveria* infectent les chenilles et entraînent des maladies appelées muscardines.
- **Solutions curatives** : Il n'existe pas de solution de lutte curative à proprement parler. La lutte vise :
  - les œufs (à l'aide de trichogrammes)
  - ou les jeunes larves (avec un produit insecticide) avant que celles-ci ne se réfugient dans la plante et occasionnent des dégâts.

**Seuil indicateur de risque** : de 0,8 à 1 larve par plante, l'automne précédent.

- **Sésamie du maïs - *Sesamia nonagrioides***

**Biologie :** Cf. BSV 1 (mai 2021)

**Observation :** Le piégeage a permis de capturer **19 papillons** sur l'ensemble des parcelles ce qui est logique au vu des symptômes caractéristiques observés dans toutes les parcelles du réseau.

**Evaluation du risque :**

La mauvaise gestion des résidus de culture l'année N-1, combinés aux fortes températures durant la nymphose, un hiver sec et l'absence de températures négatives du sol sont des conditions favorables au développement des sésamies. Les risques sont nombreux :

- Perte de densité due à la 1ère génération : disparition des plantes par foyers
- Baisse du Poids de Mille Grains (PMG)
- Casse de tige, verse et difficulté de récolte
- Perte d'épis
- Développement de *Fusarium* de la section *liseola* et augmentation du risque de dégradation de la qualité sanitaire (présence de fumonisines).

Actuellement et au vu des observations des parcelles du réseau, le risque est **faible**. Il est nécessaire de rester vigilant jusqu'à la récolte.

**Gestion du risque :** Les parcelles ayant déjà subi des dégâts par la sésamie l'année précédente sont systématiquement attaquées. Rester vigilant dans les régions où la présence du parasite a été importante l'année précédente, particulièrement si l'hiver a été sec sans températures négatives du sol.

**Solutions préventives :** Au moment de l'implantation de la culture, réaliser un travail du sol.

Après la récolte, broyer les résidus de maïs et extirper les pivots du sol pour favoriser la destruction de la sésamie par les prédateurs et les conditions hivernales. Des mesures prophylactiques (ex : favoriser la rotation des cultures, réaliser un travail du sol et un broyage fin des résidus, drainer les parcelles à risque, favoriser la présence d'auxiliaires en installant des haies, des nichoirs, etc.) réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle. Dans la mesure du possible, la lutte doit être collective.

**Solutions curatives**

- **Lutte en végétation :**
  - Première génération : Une seule application d'insecticide peut suffire, mais le fractionnement est plus performant car le vol de 1ère génération est généralement assez étalé.
  - Seconde génération : application d'un insecticide par enjambeur ou par voie aérienne.

- **Héliothis – (*Helicoverpa armigera*)**

**Biologie et symptômes** : Cf. BSV 1 (mai 2021)

**Observation** : Sur l'ensemble des parcelles, les attaques ont produit des dégâts < à 1% et **17 papillons ont été capturés**, nous analyserons en fin de saison les données pour définir un pic de vol. Ceci dit, lorsque les épis sont formés, les vers d'Héliothis peuvent être installés à l'intérieur sans que l'on puisse voir les dégâts qu'ils occasionnent.

**Evaluation du risque** : La conjonction entre la période de vol des papillons, l'émission des jeunes organes fructifères par une culture et de fortes températures, est le principal facteur de risque d'attaque par l'héliothis. Ceci dit, l'Héliothis n'a pas une incidence très grande sur la productivité mais sur la qualité sanitaire (portes d'entrée pour les spores de *Fusarium* de la section *liséola*).

Actuellement et au vu des observations sur les parcelles du réseau, les risques sont faibles mais à surveiller jusqu'à la récolte.

**Gestion du risque** :

**Solutions préventives** : Limiter les sites de reproduction en maintenant propres les parcelles et leurs abords (pas ou très peu de dégâts dans les parcelles parfaitement désherbées). Les abords fleuris attirent les papillons qui sont attirés par les fleurs. Favoriser la préservation des auxiliaires.

**Solutions curatives** : Aucune.

**Seuil de nuisibilité** : 20 chenilles / m<sup>2</sup>



*Héliothis installé dans un épi*

## Luzerne

---

Les parcelles de luzerne du réseau sont en plein production avec des coupes régulières (environ 1 par mois) avec déjà 4 coupes pour la luzerne d'Aléria contre 2 coupes pour la luzerne de Vescovato et de Lucciana.

### LE PSEUDOPEZIZA (*Pseudopeziza medicaginis*)

**Biologie :** Cf. BSV 1 (mai 2021).

**Observation :** Taches de *Pseudopeziza* présentes et bien visibles : feuilles touchées dans la partie inférieure des plantes et apparition de taches dans la partie supérieure.

**Gestion du risque :** Utiliser des variétés résistantes lors des semis et effectuer une coupe précoce

**Évaluation du risque :** Peu d'incidence sur la production

### LE PEPPER-SPOT

**Biologie :** Cf. BSV 1 (mai 2021).

**Observation :** Tâches présentes et bien visibles : feuilles touchées dans la partie inférieure des plantes et apparition de taches dans la partie supérieure.

**Gestion du risque :** Utiliser des semences saines, respecter une rotation de culture et effectuer une coupe précoce. Détruire les résidus culturaux au moment des rotations.

**Évaluation du risque :** Peu d'incidence sur la production

### LEV (Virose à Enation de la Luzerne)

**Biologie :** Cf. BSV 1 (mai 2021).

**Observation :** Toutes les plantes sont touchées, les feuilles de la partie inférieure des plantes déformées, gondolées ou plissées.

**Gestion du risque :** Utiliser des variétés résistantes lors des semis et effectuer une coupe précoce

**Évaluation du risque :** eu d'incidence sur la production












Symptômes de LEV et momie de puceron



Symptômes de *Pseudopeziza* sur feuilles de luzerne



Symptômes foliaires du pepper-spot.  
Photo Luzerne référence

	Dimanche 1 <sup>er</sup> Aout	Lundi 2 Aout	Mardi 3 Aout	Mercredi 4 Aout	Jeudi 5 Aout	Vendredi 6 Aout	Samedi 7 Aout	Dimanch e 8 Aout	Lundi 9 Aout
Haute Corse/ Corse du Sud									
	Beau temps	Beau temps	Beau temps	Beau temps	Temps nuageux	Beau temps	Beau temps	Beau temps	Beau temps

## LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
  - les macro-organismes ;
  - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.